

"Appel à initiatives : produits d'écotourisme innovants "

1. Contexte

L'Ardenne transfrontalière regorge d'atouts en matière de tourisme. De part et d'autre de la frontière, des prestataires du secteur œuvrent à la mise en valeur de ce territoire et de ses espaces exceptionnels.

Le projet « Ardenne Ecotourism », projet constitutif du portefeuille de projets Ardenne Attractivity, qui s'inscrit dans la programmation INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen, est destiné à accompagner ces prestataires, acteurs fondamentaux du territoire, en les aidant à accroître l'attractivité de l'Ardenne transfrontalière.

A ce titre, le projet Ardenne Ecotourism est à l'origine d'un concours intitulé "Appel à initiatives: produits d'écotourisme innovants " visant à récompenser et à valoriser les produits d'écotourisme qui seront considérés comme étant les plus innovants sur le territoire de l'Ardenne transfrontalière.

En effet, afin de répondre à une demande croissante des visiteurs à la recherche de produits d'écotourisme, ainsi que de pallier à un manque d'offres en matière de tourisme durable, ce concours a pour objectif de faire émerger des solutions innovantes pour les prestataires touristiques. Le but étant de mêler créativité, innovation autour d'un projet répondant à certaines spécificités relatives à l'écotourisme.

Parmi celles-ci ; la notion d'**écotourisme** est centrale dans le cadre de la démarche. Ainsi, par « produit d'écotourisme », nous entendons des projets qui contribuent activement à la protection du patrimoine naturel et culturel du territoire, et qui incluent les communautés locales dans leur planification, leur développement et leur exploitation. Il s'agit donc d'une forme de **tourisme durable** où les aspects économiques, socioculturels et environnementaux doivent être pris en considération.

D'autre part, les projets présentés lors de ce concours doivent être **innovants** et faire référence aux réalités émergentes de l'écotourisme telles que **l'adaptation aux attentes nouvelles de la clientèle** en termes d'authenticité, de respect de l'environnement et de « retour aux sources ». Les projets devront également rencontrer les souhaits et désirs de la clientèle de **vivre de véritables expériences**, des « micro-aventures » où le visiteur est au cœur de la démarche et qu'il pourra partager, notamment via les réseaux sociaux.

2. Objectifs du Concours

Valoriser les produits d'écotourisme les plus innovants sur le territoire de l'Ardenne transfrontalière ;

Accompagner les prestataires du tourisme dans une démarche de développement touristique durable ;

Favoriser les échanges et promouvoir les partenariats et la coopération transfrontalière entre les acteurs de chacun des territoires ;

Valoriser et susciter l'innovation, la créativité et l'originalité en matière d'offres écotouristiques.

3. Organismes

Les organisateurs du présent concours sont : l'asbl Ressources Naturelles Développement, Rue de la Fontaine 17C – Marche-en-Famenne (Belgique) et l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, Place Ducale 24, Charleville-Mézières (France), ci-après désignés collectivement par "les organisateurs", dans le cadre du projet Interreg V France – Wallonie - Vlanderen « Ardenne Ecotourism ».

4. Candidats

Cet appel à initiatives est ouvert aux personnes majeures, ayant un domicile ou un siège d'exploitation sur le territoire du projet Interreg V Ardenne Attractivity (voir carte ci-dessous) et qui relèvent des catégories suivantes :

- Professionnels de l'HORECA (hôtels, restaurants, cafés, bars, brasseries...)
- Hébergeurs (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, campings, hébergements insolites, auberges de jeunesse, centres de vacances, ...) reconnu du CGT sur le versant wallon ;
- Prestataires d'activités, de services ou d'attractions touristiques (guides nature, musées, ...)
- Ecoles secondaires, supérieures et centres de formation proposant une formation dans le tourisme ;
- Collectivités locales, associations et entreprises actives dans le domaine du tourisme ;
- Etablissements publics et parapublics (SI, OT, ...)
- Artisans locaux ;
- Producteurs locaux ;
- Initiatives individuelles ou citoyennes

Une candidature avec une idée ou une ébauche de projet est également recevable.

N'hésitez pas à contacter les organisateurs du concours pour toute question ou demande d'explication.

Carte du projet Interreg V Ardenne Attractivity :



5. Les Projets éligibles

Les projets éligibles doivent relever du champ de l'activité touristique et s'inscrire dans le développement du tourisme durable en accord avec les valeurs de la Marque Ardenne.

Il est primordial que les projets déposés soient en lien direct avec l'écotourisme.

Il peut s'agir de projets innovants tels que :

- Des méthodes nouvelles concernant une gestion durable de l'énergie, notamment en termes d'infrastructures, de transports ou liées aux modes d'approvisionnements des prestataires touristiques ;
- Des circuits, itinéraires ou services favorisant l'itinérance douce sur le territoire ;
- Des hébergements et aménagements insolites qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable ;
- Des modalités de communication originales, afin de faire la promotion d'une démarche d'écotourisme sur le territoire ;
- Des modalités d'offres d'accueil et d'activités inédites pour les visiteurs qui s'inscrivent dans les valeurs de l'écotourisme ;
- La création de produits touristiques coconstruits avec les habitants et acteurs du territoire à travers une démarche collective et ayant un impact en matière de création de valeurs sur le territoire (emplois, attractivité, ...) ;
- L'utilisation des nouvelles technologies dans la valorisation des savoir-faire, du patrimoine naturel et culturel matériel et/ou immatériel, ... du territoire ;
- Echange de biens et de services en vue de diminuer l'impact de l'activité touristique sur l'environnement ;
- Des produits permettant aux touristes de vivre une expérience immersive au sein du territoire (contacts avec les habitants, mobilité douce, se plonger dans l'atmosphère du territoire, rupture avec le quotidien, vivre une expérience insolite) ;
- Approvisionnement favorisant les circuits courts et transfrontaliers

Cette liste a été constituée à titre d'exemple, elle est dès lors non-exhaustive et, par la nature même du concours, est ouverte à toute approche innovante et originale.